



AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Municipalité : Ville de Ville-Marie

Date du scrutin : 7 novembre 2021

Par cet avis public, Martin Lecompte, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de maire
Poste de conseiller n° 1
Poste de conseillère n° 2
Poste de conseiller n° 3
Poste de conseillère n° 4
Poste de conseiller n° 5
Poste de conseiller n° 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection (ou de l'adjointe au président d'élection, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021

Horaire	Avant-midi	Après-midi
Lundi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Mardi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Mercredi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Jeudi	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
Vendredi	De 9 h à 12 h	Fermé

Attention : Le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021

Jour de vote par anticipation : Dimanche 31 octobre 2021

**MESURES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA SITUATION SANITAIRE
(VOTE PAR CORRESPONDANCE – COVID-19)**

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
 - Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 4 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Rollande Lacroix.
6. L'adjointe suivante au président d'élection a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) : Mme Karine Demers.

... 3

1. Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

7. Vous pouvez joindre le président d'élection (ou son adjointe, ou la secrétaire d'élection, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Président d'élection

Adresse : 21, rue Saint-Gabriel Sud, Ville-Marie (Québec) J9V 1A1

Téléphone : 819 629-2881, poste 106

Courriel : martin.lecompte@villevillemarie.org

Adjointe au président d'élection

Adresse : 21, rue Saint-Gabriel Sud, Ville-Marie (Québec) J9V 1A1

Téléphone : 819 629-2881, poste 105

Courriel : karine.demers@villevillemarie.org

Secrétaire d'élection

Adresse : 21, rue Saint-Gabriel Sud, Ville-Marie (Québec) J9V 1A1

Téléphone : 819 629-2881, poste 103

Courriel : rollande.lacroix@villevillemarie.org

DONNÉ à Ville-Marie, ce 7 septembre 2021.

ORIGINAL SIGNÉ _____

Martin Lecompte
Président d'élection

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, président d'élection, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 7 septembre 2021 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet Témiscamien le 7 septembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 septembre 2021.

ORIGINAL SIGNÉ _____

Martin Lecompte
Président d'élection